

Les dispositifs du Conseil régional Rhône-Alpes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : diagnostic et propositions

Nathalie Montoya, Cécile Martin, Samuel Périgois

L'éducation artistique et culturelle¹ a connu, depuis les années 1970, un développement irrégulier, marqué par des phases d'expérimentations, de progression rapide et généralisée, ou de stagnation. Sur le plan national, ce développement s'est traduit par la mise en œuvre successive et partiellement cumulative² de différents dispositifs (ateliers, classes à Projet artistique et culturel, partenariat culturel, etc.) permettant, avec des moyens minimaux, de mener à bien des projets artistiques et culturels. Plus récemment, l'introduction de l'histoire des arts dans les programmes de l'école primaire, du collège et du lycée, a permis d'accroître le nombre de projets relatifs à l'art et à la culture. Parallèlement, depuis les années 1980, un certain nombre de collectivités territoriales se sont engagées à soutenir le développement de projets d'éducation artistique et culturelle dans les établissements dont elles ont la responsabilité.

Ces dernières années, le Conseil régional Rhône-Alpes a réalisé des évaluations de différents axes de sa politique culturelle. Un travail de diagnostic et de réflexion sur ses principaux dispositifs en faveur de l'éducation artistique et culturelle a été confié, en 2009, à l'Observatoire des politiques culturelles par la Direction de la Culture. L'action des collectivités territoriales et des régions, en particulier en matière d'éducation artistique et culturelle, demeure relativement mal connue. Le cas rhônalpin

constituait un exemple intéressant à étudier pour l'Observatoire des politiques culturelles dans la continuité des travaux menés sur les processus et les modalités de gouvernance des actions artistiques et culturelles à destination des jeunes.

En effet, si toutes les régions interviennent dans ce domaine, leur degré d'implication et les modalités de leurs interventions sont très divers (dispositifs de soutien à la demande comme les cartes, pass et chèques culture, mesures de soutien direct aux établissements d'enseignement, appels à projets, formules d'incitations pour l'intervention d'équipes artistiques, etc.). Par ailleurs, ces politiques sont menées de façon plus ou moins concertée par les différentes directions (culture, éducation, jeunesse) des régions. L'étude menée par l'Observatoire des politiques culturelles³ visait à **établir un diagnostic de la politique d'éducation artistique** du Conseil régional Rhône-Alpes en appréciant sa singularité, sa cohérence, sa lisibilité et les modalités de sa réception par les acteurs éducatifs et culturels engagés dans ces projets⁴. Cette étude avait également pour ambition, de façon prospective, d'interroger les contours et les fondements du rôle que pourrait jouer le Conseil régional dans la gouvernance territoriale de l'éducation artistique.

UNE OFFRE PLURIELLE, COMPLEXE ET PEU LISIBLE

Produit de la sédimentation partielle et inachevée d'une longue série d'expérimentations mises en œuvre par différents types d'acteurs (État, collectivités, institutions culturelles, acteurs éducatifs, associations), l'offre de soutien à l'éducation artistique et culturelle en Rhône-Alpes

se caractérise par son foisonnement et sa complexité. Les dispositifs et les modalités de pilotage se sont multipliés à la faveur d'une faible contractualisation des politiques d'éducation artistique et culturelle⁵, si bien qu'il est aujourd'hui relativement difficile pour les enseignants et les acteurs culturels de se repérer dans un enchevêtrement extrêmement complexe de projets possibles. Mais si les difficultés d'orientation sont nombreuses, l'étude souligne également la bonne mobilisation des dispositifs par les équipes pédagogiques et l'ingéniosité des modalités d'appropriation : finement réadaptée aux contraintes de l'environnement scolaire et aux ressources des équipes éducatives, la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle au sein des établissements relève souvent de « formes de bricolage » plus ou moins inventives.

L'offre du Conseil régional Rhône-Alpes en matière de soutien à l'éducation artistique et culturelle reflète la complexité et la diversité des logiques à l'œuvre dans ce champ de l'action publique, au croisement des politiques éducatives et des politiques culturelles. Cette offre se caractérise par son ancienneté et sa multiplicité : relevant de trois directions différentes (Culture, Lycées, Apprentissage), s'inscrivant dans des projets politiques compatibles mais distincts (accès à la culture d'un côté, soutien aux équipes pédagogiques ou à la réussite éducative de l'autre), les dispositifs régionaux de soutien aux projets liés à l'art et à la culture dans les lycées et les centres de formation des apprentis (CFA) diffèrent dans leurs modalités aussi bien que dans les logiques qui gouvernent leur mise en œuvre.

La Direction de la Culture propose plusieurs dispositifs : un premier ensemble est regroupé dans l'appel à projet *Soprano (Club culture, Lycéens et apprentis à l'opéra, Lycéens et apprentis au cinéma)* ; le *Prix littéraire des lycéens et apprentis rhônalpins* et le *Prix du film des lycéens et apprentis rhônalpins* sont deux dispositifs indépendants organisés autour du principe d'une remise de prix. La Direction des Lycées propose un soutien aux projets pédagogiques des enseignants (possiblement autour de thématiques culturelles et artistiques) dans le cadre du dispositif *Demain en main*. De la même façon, la Direction de

l'Apprentissage soutient des projets dans les centres de formation des apprentis dans le cadre du dispositif *Apprenti gagnant*.

Ce développement parallèle des interventions régionales dans les établissements scolaires s'inscrit dans la continuité de l'histoire de l'éducation artistique et culturelle, qui a fréquemment vu les acteurs culturels et éducatifs opposer leurs philosophies et leurs modes d'actions sur des terrains d'entente circonstanciels et précaires. Si la coexistence de deux logiques régionales de soutien aux projets liés à l'art et à la culture dans les lycées est à la fois imparfaitement perçue et mal comprise par les équipes pédagogiques, l'étude fait également apparaître des usages parfois complémentaires des différents dispositifs (pour les acteurs les mieux informés) et une fonction véritablement structurante de cette offre régionale pour les enseignants.

UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ARTICULÉE À LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITÉ

Les ambitions de la politique de soutien à l'éducation artistique et culturelle du Conseil régional, et plus particulièrement de la Direction de la Culture, renvoient aux valeurs et aux principes qui ont guidé le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le plan national. L'offre de projets qui s'appuie sur la politique culturelle du Conseil régional vise à amener les jeunes vers des œuvres, des formes artistiques vers lesquelles ils n'iraient pas spontanément et à compenser les inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre culturelle rhônalpine. Les formes des dispositifs se sont développées autour de la double notion de « partenariat » et de « projet »⁶ en favorisant, autour

L'offre du Conseil régional Rhône-Alpes en matière de soutien à l'éducation artistique et culturelle reflète la complexité et la diversité des logiques à l'œuvre dans ce champ de l'action publique, au croisement des politiques éducatives et des politiques culturelles.

d'un critère d'exigence, les projets portés par des acteurs culturels soutenus par la région ou légitimés par des réseaux d'experts (Drac, institutions culturelles).

FACE À UN CADRE SCOLAIRE RELATIVEMENT INADAPTÉ, DES FORMES D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS VARIÉES ET INGÉNIEUSES

L'étude des modalités de réception de ces dispositifs par les équipes pédagogiques permet de faire ressortir quelques traits caractéristiques du développement de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées. Devant un ensemble de dispositifs complexes, une offre de projet formalisée et structurée, comme celle émise par la Direction de la Culture du Conseil régional, apparaît comme un repère important qui guide et oriente les enseignants encore peu familiers de ces projets. Par ailleurs, pour les acteurs culturels, le soutien de la région permet

Les acteurs culturels considèrent généralement que les projets réussis sont ceux qui reposent sur un partenariat construit de longue date, qui autorisent le renouvellement et la réinvention des formes, au gré de l'expérience, des caractéristiques des classes et de la qualité des œuvres ou des artistes.

d'élaborer et d'améliorer, au fil des années, les offres et les projets proposés aux acteurs éducatifs. Les acteurs culturels considèrent généralement que les projets réussis sont ceux qui reposent sur un partenariat construit de longue date, qui autorisent le renouvellement et la réinvention des formes, au gré de l'expérience, des caractéristiques des classes et de la qualité des œuvres ou des artistes.

Dans l'ensemble, les équipes pédagogiques et les acteurs culturels se heurtent, pour la mise en place des projets artistiques dans les établissements scolaires, à de nombreuses difficultés. Si le cadre partenarial proposé par la Région permet de prévenir en partie les malentendus ou les divergences de perspectives qui se développent fréquemment dans les projets réunissant acteurs culturels et acteurs éducatifs, il demeure, au sein des établissements scolaires,

de nombreux freins, organisationnels, logistiques ou administratifs, à la mise en place de ces projets. Leur réalisation dépend ainsi in fine du travail d'un petit nombre d'enseignants volontaires et intéressés personnellement par les thématiques culturelles ou artistiques mobilisées. L'engagement et l'accompagnement de la direction de l'établissement peut être un soutien, un moteur ou une condition nécessaire à la mise en œuvre de ces projets. L'existence d'une personne référente sur ces thématiques dans les établissements scolaires (un documentaliste ou un enseignant particulièrement motivé et de facto perçu comme un relais d'information et de communication) est, sinon le gage de l'engagement de ces projets, du moins un facteur facilitant leur mise en œuvre et la constitution d'une équipe resserrée autour de ces thématiques. L'étude fait ainsi ressortir l'inadéquation relative du cadre scolaire à la logique des projets artistiques et culturels, ce qui dessine, pour les différents opérateurs, un chantier important autour de la formation et de la sensibilisation des équipes pédagogiques aux problématiques propres à ces projets.

ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'étude a visé à positionner la situation rhônalpine dans un contexte plus vaste : un repérage des politiques et des dispositifs régionaux français liés à l'éducation artistique et culturelle, à partir des sites Internet des conseils régionaux de métropole, a permis d'esquisser les contours d'une typologie des dispositifs territoriaux de soutien dans ce domaine.

Les interventions des collectivités dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle présentent des formes variées. Plusieurs critères peuvent servir à examiner l'implication des collectivités dans ce domaine : le public bénéficiaire des interventions régionales (lycéens, jeunes, etc.) ; le montant des budgets consacrés aux politiques d'éducation artistique et culturelle ; le type et le nombre de dispositifs soutenus et, de façon corrélée, leur plus ou moins grande spécialisation (dispositifs nationaux,

cartes et chèques culture, appels à projets, prix et concours, collaboration avec des artistes, action de sensibilisation, etc.) ; l'organisation interne et partenariale concernant le portage de l'offre, sa mise en œuvre et les financements ; la répartition des responsabilités entre les différents services administratifs des collectivités ; les types de partenariats et collaborations engagés avec les différents acteurs sur le territoire, etc. Si l'on examine l'engagement des conseils régionaux dans ce champ de l'action publique, cette typologie permet de distinguer, d'une part, des régions intervenant dans la définition des finalités et des moyens des politiques d'éducation artistique et culturelle et, d'autre part, des régions soutenant l'éducation artistique sans exercer une grande influence sur son contenu et ses contours. On peut considérer que la région Rhône-Alpes relève de la première catégorie à travers la dimension pionnière de son engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle, l'ancienneté de ses dispositifs (qui se sont diversifiés ces dernières années), la nature et le contenu de son offre de projets, et les moyens dédiés à cette politique.

ENJEUX ACTUELS LIÉS À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET AU RENOUVELLEMENT DE SES MODES DE GOUVERNANCE

À l'heure où coexiste l'ambition, du moins dans l'ordre du discours, de généraliser l'accès des élèves à l'art et à la culture ainsi qu'une politique générale de réduction des dépenses publiques, on peut s'interroger sur les transformations possibles des modalités de soutien à l'éducation artistique et culturelle engagées par les collectivités. La reconfiguration de ces modalités de soutien ne peut ignorer les évolutions sociales et politiques importantes qui traversent aujourd'hui ce champ de l'action publique.

Sur le plan national, la réforme des lycées déploie un certain nombre de dispositifs visant à développer la présence de l'art et de la culture dans les lycées comme la mise en place d'un « référent

culture », l'enseignement de l'histoire des arts, la « généralisation des partenariats », le renforcement de la « pratique artistique » et le « développement de la culture cinématographique ». Mais la réforme ne prévoyant pas de moyens supplémentaires, on peut s'interroger sur les modalités et le caractère effectif d'une réforme visant à « favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture », sans mettre à disposition les moyens humains et financiers susceptibles d'opérer la mise en place de ces mesures.

Les formes contemporaines et à venir de l'éducation artistique et culturelle doivent également composer avec le renouvellement des modes traditionnels d'accès aux œuvres et aux artistes et notamment le développement exponentiel de la consommation des objets produits par les industries culturelles. Face aux enjeux liés au développement du numérique, l'ambition d'une politique d'éducation artistique et culturelle est-elle alors de transmettre les modes d'appropriation et de distinction des différents types de propositions, d'apprendre à repérer, ordonner et utiliser l'offre infinie d'informations et de ressources apportées par le numérique ? Ce développement pourrait alors également intégrer la culture scientifique et technique, et accompagner la multiplication des dispositifs d'éducation aux médias.

Par ailleurs, un autre enjeu majeur réside dans la question de l'évaluation qui concentre un certain nombre de débats non résolus autour du développement de l'éducation artistique et culturelle : c'est souvent autour des critères d'appréciation des projets que se cristallisent les discussions – et les conceptions divergentes – des acteurs éducatifs et des acteurs culturels. D'une façon plus générale, les débats toujours vifs sur les critères d'appréciation des projets dissimulent mal une réflexion relativement peu développée

La réforme ne prévoyant pas de moyens supplémentaires, on peut s'interroger sur les modalités et le caractère effectif d'une réforme visant à « favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture », sans mettre à disposition les moyens humains et financiers susceptibles d'opérer la mise en place de ces mesures.

sur les visées des projets d'éducation artistique et culturelle et leur rôle dans un dessein de démocratisation de la culture.

Enfin, le développement de l'éducation artistique et culturelle engage également, pour les collectivités territoriales, la question des relations partenariales avec les institutions culturelles. Si la contractualisation sert souvent à soutenir la réflexion et l'engagement des acteurs culturels dans la construction d'une offre éducative, l'établissement des partenariats peut également servir ou alimenter la production artistique territoriale et, indirectement, soutenir la politique culturelle de la collectivité, comme c'est le cas en Rhône-Alpes. Le développement des projets d'éducation artistique et culturelle a également des incidences sur l'emploi

Les acteurs engagés dans l'éducation artistique et culturelle regrettent l'absence d'une vision d'ensemble de l'état de l'éducation artistique et culturelle sur un territoire donné et la relative rareté d'espaces de concertation où il serait possible de mettre en débat les différentes logiques qui traversent la mise en œuvre de ces projets.

des professionnels de l'art et de la culture, notamment dans le champ du spectacle vivant, ce qui explique également l'investissement des régions dans ce domaine.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, UN CHAMP DE COMPÉTENCES PARTAGÉES À CONSTRUIRE

L'éducation artistique et culturelle apparaît de plus en plus clairement comme un champ de compétences partagées par les collectivités et les acteurs étatiques, dont les formes de gouvernance sont en

cours de redéfinition. La construction de « parcours » d'éducation artistique et culturelle cohérents est sans doute un des principaux axes de renouvellement possible des modes de gouvernance et de construction d'une stratégie globale de structuration de ce développement sur le territoire⁷. La réforme en cours des collectivités territoriales pourrait être l'occasion d'établir des diagnostics territoriaux de la présence de l'éducation artistique et culturelle dans l'ensemble des établissements

des territoires. Le choix des modalités de soutien à ces projets, entre une logique d'autonomisation des acteurs et une logique de suivi détaillé de leurs actions, entre une volonté de développement qualitatif et une ambition « quantitative », entre le renforcement de pôles ressources et le maillage du territoire, pourrait également faire l'objet d'une délibération concertée entre les différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Un autre axe de redéfinition des modes de gouvernance de ce champ d'action réside dans la formation des enseignants et l'accompagnement des projets afin d'assurer le renouvellement des acteurs éducatifs engagés dans ceux-ci et la réflexion sur les ambitions guidant leur mise en œuvre. D'une manière générale, selon l'étude menée en Rhône-Alpes, les acteurs engagés dans l'éducation artistique et culturelle regrettent l'absence d'une vision d'ensemble de l'état de l'éducation artistique et culturelle sur un territoire donné et la relative rareté d'espaces de concertation où il serait possible de mettre en débat les différentes logiques qui traversent la mise en œuvre de ces projets. Ainsi se dessinent, pour ce champ de l'action publique encore en construction, de grands axes de structuration possible d'un développement à venir, réfléchi et concerté, de l'éducation artistique et culturelle, autour d'un double impératif d'approfondissement des logiques partenariales et de prise en compte des ressources et des dynamismes territoriaux.

Nathalie Montoya

Maître de conférences à l'Université Paris Diderot

Cécile Martin

Directrice des études

Samuel Périçois

Chargé de mission études,

Observatoire des politiques culturelles

PISTES DE TRAVAIL POUR UN RENFORCEMENT DU RÔLE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

À partir du diagnostic réalisé et au regard des enjeux qui traversent le champ de l'éducation artistique et culturelle, un corpus de propositions susceptibles de faire avancer la réflexion de la Région Rhône-Alpes et de ses partenaires a été proposé. Présentées dans le rapport final de l'étude, elles visent à améliorer l'engagement du Conseil régional dans ce domaine, tant du point de vue de sa politique et de ses dispositifs, que du point de vue de son **positionnement extérieur**.

Tout d'abord, l'étude a permis de constater que l'intervention de la Région Rhône-Alpes en matière d'éducation artistique et culturelle s'était construite prioritairement à partir des dispositifs de soutien aux projets. Il semble donc important de fédérer ces actions autour d'un discours politique fort qui permettrait d'améliorer la lisibilité de l'intervention du Conseil régional et d'établir une véritable **stratégie de partenariat**. L'étude propose de doter la région d'une « charte de l'éducation artistique et culturelle » – texte de politique générale qui préciserait le positionnement et la philosophie de l'intervention régionale – ainsi que d'une instance de concertation entre les partenaires institutionnels susceptibles de favoriser la mise en place de politiques cohérentes et complémentaires.

L'étude suggère également de développer les **dynamiques de réseaux et la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans ce secteur**. Elle propose notamment de s'appuyer davantage sur les différents relais de l'éducation artistique et culturelle en région (pôles ressources, enseignants militants, etc.), de renforcer l'implication des professionnels de la culture et des artistes pour en faire de vrais partenaires des projets, et offrir des solutions à la demande aux directeurs d'établissements.

Plusieurs possibilités d'expérimentation sont également présentées pour assurer une **meilleure fluidité entre les dispositifs existants** et pour renforcer la plus-value apportée par le Conseil régional en matière de procédures, de pilotage et d'accompagnement des acteurs éducatifs et culturels, durant le montage des projets, le suivi et la phase d'évaluation : par exemple, en dotant les services régionaux d'outils d'analyse et de tableaux de bord facilitant l'instruction et la sélection des dossiers, en renforçant la coordination des actions entre les services, ou encore en simplifiant le portage et le suivi des dossiers au sein des établissements scolaires (par la désignation d'une personne relais par exemple)...

Tout en pointant la pertinence des dispositifs proposés par la Région Rhône-Alpes en termes d'étendue du panel et de spécialisation de certaines propositions, l'étude souligne l'intérêt d'une **poursuite de l'adaptation de l'offre régionale**. Il ne s'agit pas de proposer un élargissement d'un « catalogue » déjà vaste, mais plutôt de voir comment accompagner les évolutions sociétales et mieux utiliser les outils d'évaluation pour faire évoluer les propositions, en insistant sur l'idée de démarche réflexive. En ce sens, la prise en compte de thèmes pour l'instant faiblement mobilisés par les porteurs de projets pourrait être favorisée (champ des métiers d'art, architecture, patrimoine, culture scientifique et technique, etc.), de même que le champ du numérique, ou encore les dimensions interrégionales et européennes.

Enfin, dans une optique de consolidation de l'offre régionale, l'étude soulève des pistes de travail afin d'améliorer la visibilité, la lisibilité et la diffusion des propositions (création d'un document unique de communication, d'outils numériques).

Les dispositifs du Conseil régional Rhône-Alpes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : diagnostic et propositions

NOTES

1 - Conformément à l'usage en vigueur dans le champ culturel et éducatif, nous entendons par éducation artistique et culturelle l'ensemble des actions et des projets qui ne relèvent pas des enseignements artistiques (de type musique et dessin au collège, enseignements artistiques optionnels au lycée) qui sont menés dans le cadre de l'école (et éventuellement hors temps scolaire) et qui engagent des artistes et/ou des objets d'art et de culture (institutions, œuvres).

2 - Cf. Marie-Christine Bordeaux, « L'éducation artistique : un partenariat inachevé » in Philippe Poirrier, René Rizzardo (dir.), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2009, pp. 419-421.

3 - La réalisation de cette étude a été confiée à Nathalie Montoya, maître de conférences à l'université Paris Diderot, accompagnée de Samuel Périgois, chargé de mission à l'Observatoire des politiques culturelles, et Cécile Martin, directrice des études à l'Observatoire. L'étude a bénéficié des conseils d'Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique à l'université Paris Ouest Nanterre/La Défense.

4 - La méthodologie utilisée pour ce travail repose sur trois types d'enquête : des entretiens qualitatifs auprès des différents acteurs impliqués dans des projets d'éducation artistique et culturelle et de leurs partenaires (enseignants, documentalistes, acteurs culturels, agents des services de la région, responsables de services académiques des rectorats, conseillers à la Di-

rection régionale des affaires culturelles, à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, membres des comités de sélection des dispositifs, etc.) ; une analyse des documents produits par la région Rhône-Alpes et de la documentation nationale sur le sujet ; une démarche d'observation du fonctionnement des dispositifs à travers la participation à différentes réunions.

5 - En Rhône-Alpes, cinq départements ont signé des conventions avec la Drac et l'inspection académique autour du développement des dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur leurs territoires et plusieurs autres sont actuellement en chantier : cette contractualisation permet de s'entendre sur les objectifs de ces dispositifs, et de s'accorder sur les territoires prioritaires et les grands axes de développement de ces dispositifs.

6 - *Soprano* repose sur un appel à projets adressé aux équipes pédagogiques des lycées et CFA de Rhône-Alpes et requiert, pour chacun de ses dispositifs, que les enseignants s'engagent dans la construction d'un travail partenarial avec les établissements culturels ou les artistes.

7 - L'idée de parcours, qui n'est pas nouvelle, renvoie dans son sens minimal à l'ambition qu'un enfant bénéficie au moins une fois pendant sa scolarité d'un projet d'éducation artistique et culturelle ; dans un sens plus restrictif et plus approfondi, la notion de « parcours cohérent » peut également renvoyer à l'idée d'une diversité et d'une complémentarité des différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle traversés par un élève pendant sa scolarité.